



Diffamation lors d'un entretien prive?

Par **bruno59**, le **04/12/2008** à **16:24**

bonjour

j'ai eu l'autre jour un entretien avec mon chef d'agence au sujet d'un problème de travail, cet entretien, dans son bureau, a eu lieu sans envoi de lettre recommandée, de plus j'étais seul avec lui. a la suite de cet entretien j'ai reçu une lettre de sa part me disant que je l'avais diffamé (j'ai simplement dit que le bruit courait qu'il y avait eu des problèmes dans une autre agence) et qu'une demande de sanction disciplinaire serait demandée.

y a t il diffamation lorsque c'est un entretien seul a seul?

merci d'avance

Par **gigi**, le **04/12/2008** à **17:08**

1 avez vous eu un rdv avec lui ce jour? 2 vous etes dispute?

Par **bruno59**, le **05/12/2008** à **11:26**

bonjour

j'ai eu un rendez vous oral, ns nous sommes pas disputes, cela n'a ete que des joutes verbales